

- Selon les informations disponibles à ce jour, **992 épisodes d'intoxication par le monoxyde de carbone (CO)** ont été signalés au système de surveillance depuis le 1^{er} septembre 2011 dont **23 épisodes** entre le 19 mars et le 1^{er} avril 2012. Depuis le 1^{er} septembre 2011, **3 228 personnes** ont été exposées à des émanations de CO dont **541 ont été admises en hospitalisation**.
- La période de chauffe 2011-2012 a été marquée par une diminution de 16% des signalements par rapport à la période de chauffe précédente. Excepté la vague de froid exceptionnel observée au début du mois de février, les températures douces pour la saison expliquent en partie cette tendance.
- La région Ile-de-France demeure la région la plus concernée par les intoxications par le monoxyde de carbone. Cependant, la différence entre le nombre de signalements en Ile-de-France et en Nord-Pas-de-Calais est moins marquée que celle observée au cours de la période de chauffe précédente. Ceci s'explique partiellement par la présence de conditions météorologiques inhabituelles en Nord-Pas-de-Calais (redoux, froid exceptionnel et chute de neige).
- La **direction générale de la santé (DGS)** et l'**institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (INPES)** rappellent les conditions d'utilisation de certains appareils. Les messages spécifiques sont les suivants :
 - **N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...); ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments ;**
 - **Faire vérifier et entretenir chaudières, chauffe-bains, inserts, poêles ;**
 - **Faire vérifier et entretenir les conduits de fumées (par ramonage mécanique).**

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication par le CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la signale à **l'agence régionale de santé (ARS) ou au centre antipoison et de toxicovigilance (CAPTV)** qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour transmission aux services compétents

Enquête environnementale

Description du local, de la source et des facteurs favorisants

Enquête médicale

Description des caractéristiques démographiques, cliniques, biologiques et de prise en charge des intoxiqués

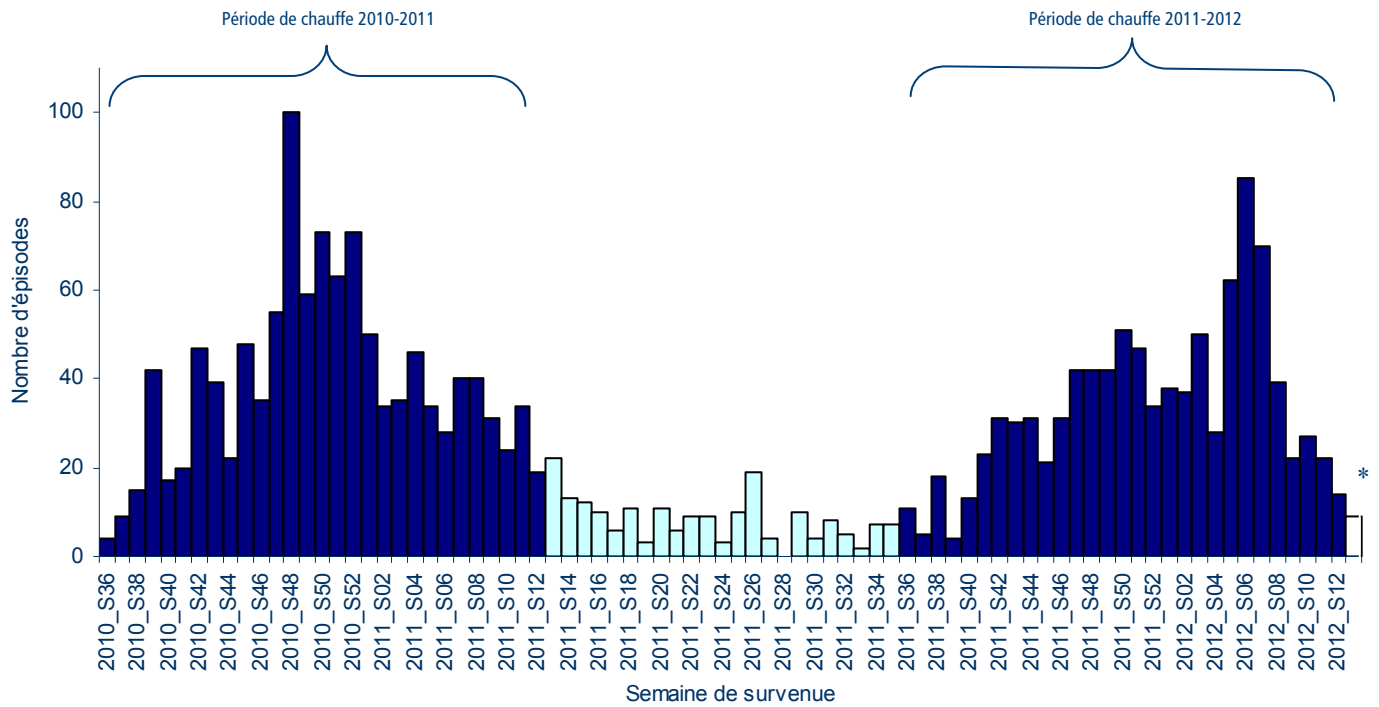
Objectifs

1. **Suivi du nombre d'intoxications** par le CO
2. Détermination des **situations fréquentes ou évitables** pouvant faire l'objet d'actions de santé publique destinées à lutter contre les intoxications au CO

L'ensemble des informations est disponible sur le site internet de l'[Institut de veille sanitaire](#)

| Figure 1 |

Evolution depuis le 1^{er} septembre 2010 du nombre hebdomadaire d'épisodes d'intoxication par le CO, suspectés ou avérés, signalés au système de surveillance [source InVS-DSE]



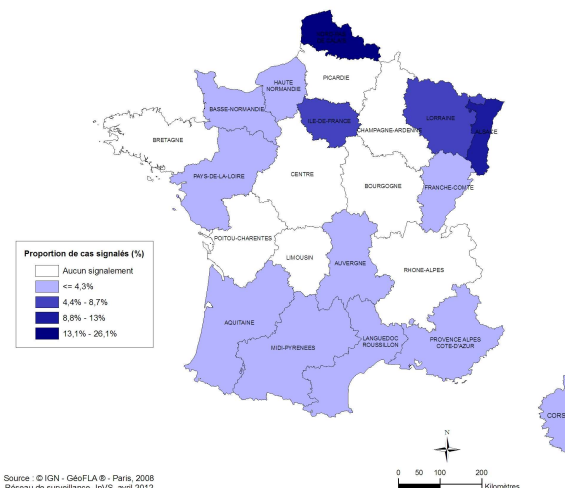
* : données provisoires

- Depuis le 1^{er} septembre 2011, **992 épisodes d'intoxication par le CO**, suspectés ou avérés ont été signalés au système de surveillance alors que 1 179 signalements avaient été transmis au cours de la même période de la saison de chauffe précédente. Au terme de la saison de chauffe 2011-2012, le nombre de signalements est inférieur de 16% à celui observé au cours de la période de chauffe précédente. Ceci en partie liée aux conditions météorologiques, marquées par des températures douces. La seule augmentation notable du nombre hebdomadaire de signalements est survenue au moment de la vague de froid exceptionnel (semaines 5 à 7 2012).
- Au cours des semaines 12 & 13_2012, **23 épisodes** d'intoxication par le CO ont été signalés contre 40 signalements au cours des mêmes semaines de la période de chauffe précédente.
- Au cours des semaines 12 & 13_2012, seules 14 régions ont signalé des intoxications par le CO.

| Figure 2 |

Répartition régionale des épisodes d'intoxication par le CO, suspectés ou avérés, au cours des semaines 12_2012 et 13_2012

	Ile-de-France	Nord Pas-de-Calais	Rhône-Alpes
2010			
Episodes	282	224	136
Depuis 1 ^{er} sept 2011			
Episodes	154	147	103
Exposés	545	378	434
Semaines 12 & 13_2012			
Episodes	2	6	0
Exposés	6	12	0

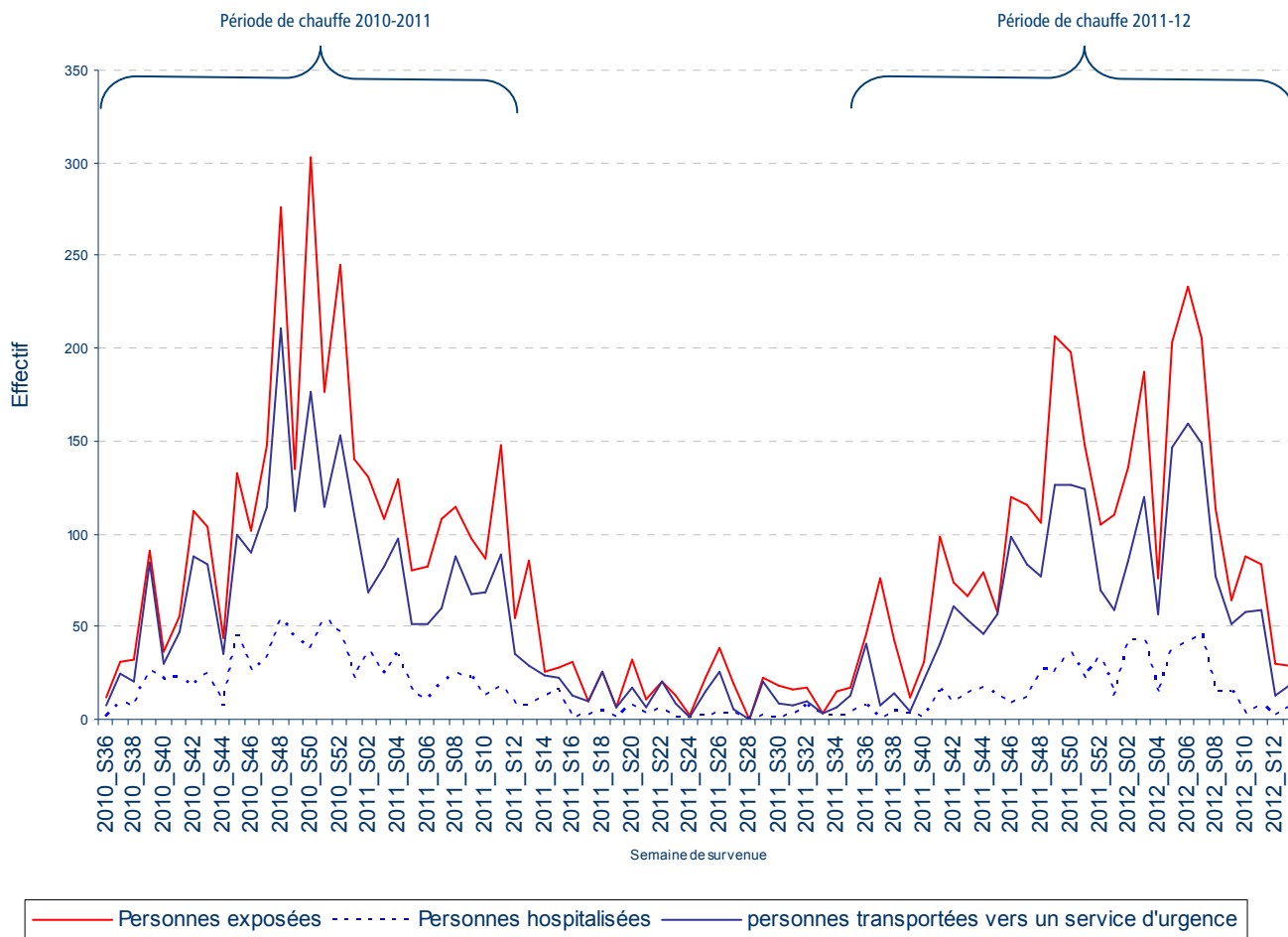


Source : © IGN - GeoFLA © Paris 2008
Réseau de surveillance - InVS, avril 2012

Au cours des semaines 12 & 13_2012, la région Nord-Pas-de-Calais a déclaré un tiers des signalements. Depuis le début de la période de chauffe, la région Ile-de-France demeure la région la plus concernée par les intoxications par le monoxyde de carbone. Cependant, la différence entre le nombre de signalements en Ile-de-France et celui en Nord-Pas-de-Calais est moins marquée que la période de chauffe précédente en raison de la présence de conditions météorologiques inhabituelles (redoux, froid exceptionnel et chute de neige).

| Figure 3 |

Evolution depuis le 1^{er} septembre 2010 du nombre hebdomadaire de personnes exposées par le CO, transportées vers un service d'urgence hospitalière ou admises en hospitalisation [source InVS-DSE]



- Depuis le 1^{er} septembre 2011, **3 228 personnes ont été exposées** à des émanations de CO ; **2 107 d'entre elles ont été transportées vers un service d'urgence hospitalière**. Parmi celles-ci, **541 ont été admises en hospitalisation**. Le nombre de personnes prises en charge pour une intoxication par le CO est inférieur à celui observé sur la même période en 2010-11 (3 471 personnes exposées à des émanations de CO dont 2 444 personnes transportées vers un service d'urgence hospitalière parmi lesquelles 760 ont été admises en hospitalisation). Au cours des semaines 12 & 13_2012, les nombres de personnes exposées (59), transportées vers un service d'urgence hospitalière (31) ou admises en hospitalisation (8), ont été inférieurs à ceux observés au cours des semaines 12 & 13_2011 de la précédente période de chauffe (141 exposées, 64 transportées vers un service d'urgence hospitalière, 16 admises en hospitalisation).
- Depuis le 1^{er} septembre 2011, **30 décès** par intoxication par le CO ont été signalés au système de surveillance. Les intoxications mortelles déclarées au système de surveillance depuis le 1^{er} septembre 2011 sont survenues de manière accidentelle au décours d'une utilisation inadaptée d'appareil à combustion ou d'une anomalie au niveau d'une installation de production de chauffage au gaz. Le décès survenu au cours des deux dernières semaines faisait suite à l'utilisation d'un poêle à charbon défectueux.

Les déclarants

Depuis le 1^{er} septembre 2011, les principaux premiers déclarants ont été :

- **Les services départementaux d'incendie et de secours** avec 45% des signalements ;
- **Les services d'urgence hospitalière** avec 8% des signalements ;
- **Les services de médecine hyperbare** avec 11% des signalements.

Parmi les **983** épisodes déclarés au système de surveillance depuis le 1^{er} septembre 2011, 81% ont été signalés dans les deux jours consécutifs à l'intoxication.

DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

Depuis le 1^{er} septembre 2011, **68 signalements** d'intoxication oxycarbonée ont été associés à une **utilisation inappropriée d'un groupe électrogène** exposant 195 personnes à des émanations de CO dont 70 ont été admises en hospitalisation et **14 sont décédés**. Parmi ces signalements, 52 sont survenus de manière accidentelle dans l'habitat lors du fonctionnement d'un groupe électrogène dans une cave, un sous-sol ou un lieu confiné.

La **direction générale de la santé** (DGS) et l'**institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé** (INPES) rappellent les conditions d'utilisation de certains appareils. Les messages spécifiques sont les suivants :

N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) ; ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Selon le système de surveillance, la **principale source d'intoxication accidentelle domestique** est une **installation raccordée** (chaudière, chauffe-eau, poêle, etc.). Afin de limiter le risque d'intoxication,

Avant l'hiver, faire systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler les installations

***Faire vérifier et entretenir chaudières, chauffe-bains, inserts, poêles ;
Faire vérifier et entretenir les conduits de fumées (par ramonage mécanique).***

Toute l'année et particulièrement pendant la période de chauffe, assurer une bonne ventilation du logement

Aérer le logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid ;

Ne pas obstruer les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans les cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).

L'intégralité des informations est disponible sur le site internet des ministères chargés de la [santé](#), de l'[intérieur](#) et sur le site web de l'institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé [INPES](#).

Sauf évènement particulier, ce bulletin de surveillance est le dernier de la période de chauffe 2011-2012.

Remerciements à l'ensemble des déclarants et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie, Agences Régionales de Santé, Délégations territoriales, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Centres Anti-poison et de Toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

Equipe DSE:

[Directeur du département santé
environnement](#)
Georges Salines

[Responsable de l'unité toxicovigilance
surveillance des intoxications](#)
Frédéric de Bels

[Chargée de projet](#)
Agnès Verrier

[Monitrice d'études-animatrice réseaux](#)
Anne-Claire Guedou

[Chargée de projet informatique](#)
Daniela Leprince

[Contact](#)
surveillanceco@invs.sante.fr